



doctorate in medicine

thesis submission

La soumission du dossier de thèse se fait selon les articles 8 et 9 du règlement pour l'obtention du grade de Docteur en médecine.

RAPPEL

Il est vivement recommandé de présenter le travail de thèse sous forme d'un ou de plusieurs articles.

Les conditions requises afin de soumettre ce travail sont :

- Être premier auteur d'un article paru ou accepté pour publication dans un journal à politique éditoriale (peer-reviewed) bénéficiant d'un impact-factor ;
- Le délai de soumission est de 12 mois dès la parution de l'article ou du plus récent des articles ;
- Être inscrit.e en doctorat MD depuis 2 semestres au minimum.

LE LA DOCTORANT.E FAIT PARVENIR AU SECRETARIAT DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

Par email uniquement à mdthesis@unil.ch 3 semaines avant la date de Commission MD

TRAVAIL PUBLIE

- La version la plus actuelle de l'article de thèse publié (ajouter la preuve d'acceptation de publication si l'article a tout juste été accepté) ;
- Un résumé rédigé en français dans lequel l'enjeu, le contexte, les conclusions et perspectives de la recherche sont brièvement présentés ;
- Un CV mis à jour ;
- Le courrier du directeur/de la directrice de thèse dans lequel la participation exacte du/de la doctorant/e à ce travail sera détaillée ;
- La page de titre format Unil disponible depuis ce lien (lettre I) : <http://www.unil.ch/ecoledoctoralefbm/mdforms> ;
- La check-list disponible depuis le même lien (lettre K) **dûment remplie** ;
- Le Diplôme Fédéral de Médecine ;
- Le portfolio afin de valider 2ECTS pour les inscrits dès le semestre d'automne 2013.

TRAVAIL MANUSCRIT (A TITRE EXCEPTIONNEL, DISCUSSION PREALABLE AVEC L'ÉCOLE DOCTORALE)

Le la doctorant.e transmet son mémoire de thèse à l'École doctorale, après validation de son/sa directeur/directrice de thèse, accompagné des documents mentionnés ci-dessus et selon les règles suivantes :

- 40 lignes à la page ;
- A chaque page : marges extérieures de 25 mm à gauche et 15 mm à droite au minimum ;
- Dactylographie impeccable.

L'École doctorale soumet le travail de thèse manuscrit à l'expert ; son rapport doit être favorable pour la présentation de la thèse à la Commission MD.

L'évaluation de la thèse se fera pendant la séance de la Commission MD, la présence du/de doctorant/e n'est pas requise. La décision sera ensuite communiquée au/à la doctorant.e et directeur.directrice de thèse par email.